

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E186598

VALABLE JUSQU'AU 12/01/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2018 Raison sociale : BOUCRELLE COUVERTURE

Forme juridique: SARL

AXA FRANCE IARD 10351822904

Capital: 0 5 RUE MADAME 62960 FLECHIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BOULOGNE SUR MER 841781131 **Téléphone**: 06 12 79 85 54 **Portable**: 06 12 79 85 54

Siret: 841 781 131 00013

Code NACE: 4391B

Site Internet:

Numéro caisse de congés payés : E-mail : boucrelle.couverture@sfr.fr

Assurance Responsabilité Travaux : Responsabilité légale :

AXA FRANCE IARD 10351822904

BOUCRELLE FREDDY, ROLAND GÉRANT / BOUCRELLE FREDDY, ROLAND

AXA FRANCE IARD 10351822904 GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Assurance Responsabilité Civile :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Effectif moyen: 2 Tranche de classification: EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	14/12/2022
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	14/12/2022
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	14/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	13/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	13/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	13/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	13/01/2021
o Isolation des combles perdus	13/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE LILLE 272, BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU B.P. 16013 59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

Gérard SÉNIOR

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.